

## COMMUNIQUÉ

## LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 8 JUIN À 19 h 30

**Québec, le 27 mai 2010** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois par Elkem Métal Canada inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **8 juin prochain, à compter de 19 h 30, à la salle de l'ancien hôtel de ville du secteur Maple-Grove, située au 149, rue St-Laurent, à Maple-Grove.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute le 27 mai et se terminera le 12 juillet 2010.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**Où consulter la documentation sur le projet ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 12 juillet 2010, ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque Dominique-Julien, située au 600, rue Ellice, à Beauharnois.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que dans le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**La demande d'audience publique**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 12 juillet 2010, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

**Qu'est-ce que le bape ?**

Le BAPE est un organisme indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

**Le projet**

Elkem Métal Canada inc. projette la restauration de la berge du lac Saint-Louis bordant le site de son ancienne usine de ferromanganèse située sur le territoire de la Ville de Beauharnois. Le projet aurait pour but de préserver la valeur écologique de cette partie des berges du lac Saint-Louis, de préserver l'usage des lieux et d'en améliorer l'esthétique. Des résidus de métal, appelés scories, seraient présents le long des berges du lac. Le projet du promoteur consisterait à l'excavation des remblais aux endroits où les scories sont plus nombreuses et à leur recyclage. La berge serait par la suite comblée à l'aide de matériaux et de terre végétale, l'enrochement

serait restauré et la rive serait végétalisée. Dans la partie où les remblais de scories sont moins importants, seuls les plus gros blocs situés à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de deux ans seraient retirés. De la terre végétale serait étendue sur la rive qui serait également végétalisée.

Dans l'éventualité où le recyclage des scories serait impossible, le promoteur envisage recouvrir les scories de terre végétale et végétaliser la rive. Les blocs de scories présents sur l'ensemble de la berge seraient retirés et entreposés en petits talus dans la bande de dix mètres de la rive. Ceux-ci seraient confinés à l'aide de matériaux propres et végétalisés. Selon le promoteur, les travaux dureraient quatre mois.

#### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, les principales répercussions négatives du projet seraient associées aux travaux mécaniques d'enlèvement des scories le long de la berge, de remblaiement des excavations et de confinement et seraient en général de courte durée et de faible intensité. Ces répercussions concerneraient la présence d'équipements lourds en bordure du lac Saint-Louis, la modification locale de la qualité de l'air, le bruit, les poussières, les risques de déversement d'hydrocarbures au fleuve de même que la perte de couvert végétal durant les travaux. Des mesures d'atténuation sont notamment prévues afin de limiter le risque de déversement de carburant ou d'huile et de protéger les deux espèces de couleuvres à statut précaire potentiellement présentes sur les lieux.

Toujours selon l'étude d'impact, la réalisation du projet amènerait la création de six à huit emplois pendant la durée des travaux. Une fois le projet réalisé, il conduirait à la remise en état du milieu dans son état naturel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447, poste 536 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [bergebeauharnois@bape.gouv.qc.ca](mailto:bergebeauharnois@bape.gouv.qc.ca).